

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 11 décembre 2023

Délibération n° 9-30-2023
Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 11
Votants contre : 1
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-sept heures trente, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Camille DAEL, Gérard DUBUCHE, Sylvie GUERRAND, Colette GENET, Brigitte MARY, Elisabeth ERARD, Nora MAGNAN, Pascal DIDTSCH.

Excusés : Sabrina BECHET, Thérèse FICHET-GIRARD, Guillaume BOULAYE.

Absents : Guillaume WIENER, Sébastien LERAT,

Date de la convocation : 04 décembre 2023

Objet :

CCAS-RESIDENCE AUTONOMIE

REVISION DES LOYERS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Exposé des motifs :

Comme chaque année, pour donner suite à la publication des indices INSEE révisions de loyers, il convient de procéder à la révision des loyers de la Résidence Autonomie à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre était en 2022 de : 136.27. En 2023, il est de 141.03.

Il y aura donc une augmentation pour l'année 2024, de :

Logement T1 :

- Loyer mensuel actuel : 572.95 €
- Loyer mensuel 2024 : 592.96 € (572.95 X 141.03/136.27)

Logement T2 :

- Loyer mensuel actuel : 615.33 €
- Loyer mensuel 2024 : 636.82 € (615.33 X 141.03/136.27)

Logement T4 :

- Loyer mensuel actuel : 667.69 €
- Loyer mensuel 2024 : 691.01 € (667.69 X 141.03/136.27)

Délibération :

Vu le contrat de séjour de la Résidence Autonomie et notamment les modalités de révision figurant à l'article « Révision de la redevance locative »

Après en avoir délibéré, le conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'augmentation des loyers au 1^{er} janvier 2024 en fonction de la révision de l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2023 fixé à 141.03.

Pascal DIDTSCH vote contre

Pour copie certifiée conforme
La Présidente du CCAS
Marie-Lyne VAGNER

